

CANTON DE VAUD

COMMUNE DE BUCHILLON

DELIMITATION DE LA LISIERE FORESTIERE EN LIMITE DES ZONES CONSTRUCTIBLES

DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE DE LEGALISATION
DU PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

PLAN 3

Echelle 1:1'000

APPROUVE PAR L'INSPECTEUR FORESTIER
DU 15^{ème} ARRONDISSEMENT
MORGES, LE

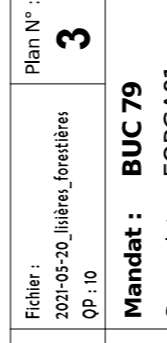
Etabli à Aubonne, le 13 avril 2022

Audrey Ueberschlag
Ing. géom. brev.



1170 AUBONNE
Tel : 021 821 12 80
Fax : 021 821 12 85
info@ossier-geom.ch

1186 GLAND
Tel : 023 364 25 55
Fax : 023 364 25 55
www.ossier-geom.ch



Format : 1704510
Couches : C_Plan3
Plans : P_PPA
Date : 10.04.2021 JIC
Mise à jour : 17.02.2021 JIC
Contr. : 17.02.2021 LS

Fichier :
2021-02-10_lisiers_forestiers
OP : 10
Mandat : BUC 79
S-mandat : FOPGA01

Plan N° :
3

LEGENDE

- Lisières constatées mises à l'enquête publique dans le cadre de la révision du PACom, jouxtant les zones à bâtir ou situées à moins de 10m, définies par l'inspecteur forestier les 20 mai, 31 mai et 2 juin 2021
- Lisières confirmées mises à l'enquête publique dans le cadre de la révision du PACom, jouxtant les zones à bâtir ou situées à moins de 10m, conservées par l'inspecteur forestier les 20 mai, 31 mai et 2 juin 2021
- Lisières à supprimer



DP 9008

Lac Léman